

## CONDITIONS GENERALES

### 1. Champ d'application

1.1 Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les ventes réalisées et à toutes les prestations de service fournies par la Société Coopérative RAYON9 (ci-après « RAYON9 »), ayant son siège social Rue de Mulhouse 36 à 4020 LIÈGE et inscrite à la BCE sous le numéro 0644.749.793

Les relations contractuelles entre RAYON9 et le Client sont régies exclusivement par le contenu des présentes conditions générales.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales avant de passer commande auprès de RAYON9 et d'avoir accepté sans réserve leur contenu.

Par conséquent, le Client renonce entre autres explicitement à l'application de ses propres conditions générales.

1.2. En tout état de cause, toute dérogation aux présentes conditions générales doit toujours être expressément acceptée par écrit par RAYON9 et n'aura dans ce cas qu'un effet isolé et unique.

### 2. Description de l'offre de biens et services

2.1. RAYON9 offre des services dans les secteurs de la logistique et du transport avec notamment :

- livraison et transport de marchandise ;
- gestion de flotte de véhicules en libre-service ;
- stockage et gestion de stock ;

- consultation et accompagnement en cyclo-logistique (formations et services associés comme vente/location/mise à disposition de vélos).

2.2. A moins que des services spéciaux ne soient convenus, le service fourni par RAYON9 se limite à l'enlèvement, au transport et à la livraison de l'envoi. L'expéditeur accepte que les envois soient groupés avec ceux d'autres expéditeurs pour leur transport. Chaque envoi pourra être effectué via tous points de transit que RAYON9 estimera appropriés.

RAYON9 est habilité à faire appel à des sous-traitants pour assurer des services et pour contracter, tant en son propre nom qu'au nom de ses préposés, agents et sous-traitants, chacun d'entre eux bénéficiant des présentes conditions.

### 3. Offres et prix

3.1. Sauf stipulations contraires et écrites, le délai de validité des offres de RAYON9 est de 30 jours à dater de leur émission.

3.2. Les prix repris dans l'offre sont ceux du prix du marché au moment de l'émission de celle-ci et ne sont garantis que durant un délai de 30 jours. RAYON9 ne peut être tenue au-delà du délai de 30 jours si ces prix augmentent.

3.3. Les prix fixés selon le tarif seront adaptés à l'évolution de l'indice des prix à la consommation et ce, chaque année selon la formule suivante : (prix du transport en vigueur à la date de la convention X indice en vigueur au 1er janvier de l'année nouvelle) / indice en vigueur à la date du 1er janvier précédant la date de la signature de la convention.

### 4. Délais et livraison

4.1. Les délais de livraison communiqués sont toujours purement indicatifs et n'impliquent aucune obligation de résultat, de moyen ou de garantie dans le chef de RAYON9.

Le non-respect du délai ne pourra en aucun cas justifier une demande en dommages et intérêts de la part du client ni une résiliation, ou annulation de la commande par le Client

4.2. Le délai de livraison ne commence à courir qu'après la réception de la part de l'acheteur de toutes les données nécessaires à l'exécution de la prestation dans les délais convenus. Le client est seul responsable des éventuels dysfonctionnements qui pourraient résulter d'informations erronées.

4.3. RAYON9 pourra livrer un envoi au destinataire désigné sur le bon de livraison ou à tout autre personne semblant avoir l'autorité pour accepter la livraison de l'envoi au nom du destinataire (telle qu'une personne se trouvant dans les mêmes locaux que le destinataire). RAYON9 pourra utiliser un système électronique pour obtenir la preuve de la livraison et l'expéditeur accepte de ne pas s'opposer à ce que RAYON9 utilise une copie imprimée de celle-ci comme preuve, au simple motif que les informations concernées aient été obtenues et stockées sous une forme électronique.

Sauf convention contraire, RAYON9 ne sera pas tenu, quelles que soient les circonstances, de suspendre le transport d'un colis ou de rediriger la livraison (que ce soit vers un autre destinataire ou vers une autre adresse que celle mentionnée sur le bon de livraison) ou de

renvoyer un colis à son expéditeur. Si RAYON9 devait essayer en vain de suspendre le transport, rediriger la livraison ou renvoyer le colis, RAYON9 ne sera en aucun cas responsable pour l'éventuel dommage qui pourrait en résulter.

### 5. Conditions concernant le transport de colis

5.1. Le Client fournira, dès avant l'intervention de RAYON9, toute information utile concernant la prestation à réaliser.

5.2. Des limites de poids et de volume des colis pourront s'appliquer.

Les colis dépassant les normes convenues avec le Client feront l'objet d'une offre de prix spécifique ou pourront être refusés.

5.3. La valeur vénale maximum d'un colis ne peut être supérieure à 100€ HTVA.

Les colis ne peuvent contenir aucun bien dont le transport ou le commerce enfreint la loi belge, comporte un danger pour le transporteur ou les tiers ou encore est susceptible de leur occasionner un préjudice.

5.4. L'expéditeur est responsable de l'exactitude des renseignements indiqués sur le bon de livraison et doit notamment veiller à préciser les coordonnées détaillées du destinataire des colis. L'expéditeur est responsable de la qualité de l'emballage et doit veiller à ce qu'il soit adapté aux conditions de transport.

5.5. L'expéditeur doit également veiller à la production de tout document susceptible d'être requis en vue de l'exécution du transport dans le respect de la loi. Si le colis ne répond pas aux conditions évoquées ci-dessus, RAYON9 peut refuser le transport ou en suspendre l'exécution même en cours de prestation. L'expéditeur sera, dans tous les cas, redevable de tous les frais résultant des prestations dont l'exécution était demandée, des frais éventuels de stockage ou de retour des biens ou encore de tous autres frais résultant du non-respect des susdites conditions.

### 6. Force majeure et changement de circonstances

6.1. En cas de force majeure telle que définie à l'article 5.226 du Code civil, de cas fortuit ou du fait du prince, RAYON9 a le droit de suspendre ou d'annuler le contrat, et ce, sans que le Client ne puisse prétendre à aucune indemnité généralement quelconque. Sont assimilés à la force majeure, les circonstances nouvelles qui bouleversent l'économie du contrat et rendent pour RAYON9, l'exécution de celui-ci temporairement ou définitivement impossible.

6.2. En cas de survenance de circonstances nouvelles qui bouleversent l'économie du contrat et rendent pour RAYON9, l'exécution de celui-ci beaucoup plus onéreuse, conformément à l'article 5.74 du Code civil, les parties conviennent de se rencontrer pour déterminer des conditions équitables pour poursuivre l'exécution du contrat ou décider de la résiliation du contrat.

6.3. En cas d'incapacité de travail, suite à un accident ou à une maladie, le prestataire empêché mettra tout en œuvre pour réaliser la prestation mais pourra exceptionnellement modifier le calendrier sans que le client ne puisse exiger une quelconque somme. Toutefois, le prestataire est obligé d'avertir le client dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

### 7. Transfert des risques liés aux marchandises et transfert de propriété

7.1. Les marchandises vendues et fournies par RAYON9, expédiées par elle-même ou par un tiers en son nom voyagent toujours aux risques et périls exclusifs du Client. Les risques sont transférés à charge du Client avant le début des opérations de chargement des marchandises au siège social de RAYON9 ou de l'expéditeur, lequel matérialise la prise de possession dans le chef du Client, et ce, quels que soient les moyens de transport utilisés et les conditions de paiement prévues.

7.2. La propriété des biens vendus et fournis par RAYON9 n'est transmise au Client qu'après paiement intégral du prix et de ses accessoires (frais éventuels, intérêts et pénalités).

Entre-temps, il est formellement interdit au Client de les vendre ou d'affecter, par un quelconque acte juridique ou matériel, le droit de propriété de RAYON9.

### 8. Paiement

8.1. Le prix de vente et/ou le prix de la prestation de services est le prix indiqué sur les tarifs en vigueur de RAYON9 le jour de la passation de la commande. Sauf stipulation contraire, les produits vendus et fournis par RAYON9 sont toujours vendus, délivrés et payables au comptant et sans escompte à la présentation de la facture.

8.2. Le montant convenu sera payé de la manière suivante à savoir :

- Entièrement de la facture dans les 30 jours de son envoi

8.3. Toute facture impayée à l'échéance produira, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt au taux de 10 % l'an et sera majorée de

plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire et irréductible calculée sur base des montants en cause, à savoir :

- jusqu'à 4.000,00 € : 10 %

- de 4.000,00 € à 12.500,00 € : 7,5 %

- de 12.500,00 € à 25.000,00 € : 5 %

- de 25.000,00 € à 50.000,00 € : 2,5%

- à partir de 50.000,00 € : 1,5 %

8.4. Toute contestation relative à une facture devra parvenir à RAYON9 par écrit, dans les quinze jours de son envoi.

8.5. Les factures de RAYON9 sont portables et payables à son siège social.

8.6. Si le client souhaite annuler une livraison standard commandée plus de 24 heures à l'avance, il doit en informer RAYON9 par mail ou tout autre écrit, au plus tard 24 heures avant la prise en charge. Si RAYON9 n'a pas été informé par écrit au plus tard 24 heures avant la prise en charge, le client sera redevable d'un montant correspondant à 100% du prix convenu pour la livraison, avec un minimum de 15€ HTVA, ce qui constituera un dédommagement pour le travail prévu. Si le client souhaite annuler une livraison standard commandée 24 heures à l'avance, il doit en informer RAYON9 par mail ou tout autre écrit dès que possible. Il sera redevable d'un montant correspondant à 50% du prix convenu pour la livraison, avec un minimum de 15€ HTVA, ce qui constituera un dédommagement pour le travail prévu. Si RAYON9 n'a pas été informé par écrit au plus tard 24 heures avant la prise en charge, le client sera redevable d'un montant correspondant à 100% du prix convenu pour la livraison, avec un minimum de 15€ HTVA, ce qui constituera un dédommagement pour le travail prévu. Si le client souhaite annuler une livraison express/sur mesure, il doit en informer RAYON9 par mail ou tout autre écrit dès que possible. Il sera redevable d'un montant correspondant à 100% du prix convenu pour la livraison, avec un minimum de 25€ HTVA, ce qui constituera un dédommagement pour le travail prévu.

8.7. Toute facture impayée par un particulier à l'échéance entraînera l'envoi d'une mise en demeure ne comportant aucune majoration. En cas d'absence de réaction dans les 14 jours qui suivent cet envoi, le solde impayé produira un intérêt au taux légal. De plus, la facture impayée sera majorée d'une indemnité forfaitaire et irréductible calculée sur base des plafonds repris à l'article XIX.4 du Code de droit économique, à savoir :

- 20,00 € si le montant restant dû est inférieur à 150,00 € ;

- 30,00 € augmentés de 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 € et 500,00 € si le montant restant dû est compris entre 150,00 € et 500,00 € ;

- 65,00 € augmentés de 5 % du montant dû sur la tranche supérieure à 500,00 € avec un maximum de 2.000,00 € si le montant restant dû est supérieur à 500,00 €.

9. **Clause de réciprocité**  
Dans le cas où RAYON9 ne rembourserait pas une somme due au Client, ce dernier pourra réclamer les mêmes majorations que celles reprises à l'article 8.

### 10. Responsabilité & garantie

10.1. La garantie fournie par RAYON9 pour les produits vendus se limite à la garantie légale prévue par les articles 1641 et suivants du Code civil.

10.2. Si le Client estime être en droit de contester la qualité des services prestés, il doit, sous peine de forclusion, le faire par écrit à RAYON9. La responsabilité de RAYON9 est limitée au dépôt de l'objet du transport à l'adresse indiquée par le client. Les objets considérés comme fragiles par RAYON9, seront transportés avec une attention particulière mais voyagent aux risques et périls du client.

Toutefois si la responsabilité de RAYON9 devait être engagée pour des dommages occasionnés à l'objet transporté, cette responsabilité ne pourra jamais excéder la valeur dudit objet, à l'exclusion de la réparation de tout autre préjudice

10.3. Conformément à l'article 5.89, §1 du Code civil, la responsabilité de RAYON9 ou de toute personne dont elle répond ne peut être engagée, à l'exception d'une faute intentionnelle ou d'une faute causant atteinte à la vie ou à l'intégrité physique d'autrui.

### 11. Renonciation

11.1. Le non-exercice par RAYON9 d'un ou de plusieurs de ses droits, tels que précisés dans les présentes conditions, ne pourra jamais être considéré dans son chef comme une renonciation à l'exercice de ce ou de ces droits. RAYON9 ne sera jamais présumée avoir renoncé à un droit résultant des conventions auxquelles elle est partie, ou d'une faute ou violation commise par quiconque, à moins qu'elle y ait expressément renoncé par écrit.

### 12. Droit applicable et litiges

12.1. Tout différend relatif à la conclusion, la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat et des contrats qui en découlent est régi par le droit belge et ressortira exclusivement de la compétence des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Liège.

### 13. Nullité partielle

13.1. La nullité d'une des clauses des présentes conditions générales n'entraîne pas la nullité de celles-ci.

La clause nulle ne sera réputée non écrite que dans la seule mesure de son illicéité, les parties s'engageant à la remplacer le cas échéant, par une clause économique équivalente.

### 14. Propriété intellectuelle

Les logos, marques, photos et modèles repris sur les documents sont la propriété exclusive de RAYON9.

Toute reproduction ou utilisation partielle ou complète des modèles, marques, logos et photos est interdite sauf accord écrit préalable et signé par le prestataire.

### 15. Données personnelles

15.1. RAYON9 traite les données à caractère personnel qu'elle récolte conformément au règlement 2016/679 et à la loi du 30 juillet 2018, sur base de ses obligations contractuelles ou légales. Les données ne sont jamais vendues ou échangées à des sociétés ou personnes tierces.

### 16 Site internet :

RAYON9 n'est en aucun cas responsable des interruptions d'accès à son site et des conséquences qui peuvent en découler. RAYON9 ne peut jamais être tenu pour responsable de dommages ou d'incidents temporaires ou permanents qui seraient causés aux données ou au matériel informatique des utilisateurs lors de l'accès au site ou lors de la visite de ses pages ou généralement lors de la transmission sur son appareil de réception des fichiers et logiciels qui composent le site. En particulier, RAYON9 n'est pas responsable de l'éventuelle transmission de virus, à son insu, par le biais de son site.

RAYON9 n'est pas responsable de l'utilisation frauduleuse de ses moyens de diffusion et décline toute responsabilité en cas d'intrusion dans ses systèmes informatiques et de vol de données, étant entendu que conformément à la loi sur la vie privée RAYON9 met en œuvre les moyens utiles afin de prévenir de telles intrusions illicites. Les espaces web hors du domaine de l'adresse <http://www.rayon9.be> et, notamment, les espaces vers lesquels l'utilisateur peut être dirigé au moyen de liens hypertextes relèvent de la seule responsabilité des titulaires de ces espaces web.

Date

Nom et prénom

Signature

(précédée de la mention " Lu et approuvé ")